

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :**Absents :** Sébastien MONCOURT, Sylvalne PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.**Secrétaire de séance :** Sandra GUYOU.

1.1 DECISIONS MODIFICATIVES

Budget Commune (reprise autoportée) :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
2313-041 126	Opérations patrimoniales	- 3 500 €	
2313 126	Constructions	+ 3 500 €	

Budget Commune (éclairage public) :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
2152-114	Installation de voirie	+ 48 000 €	
13258 -114	Subventions autres groupements		+ 48 000 €

Budget assainissement - ICNE + régul. amort 2018 :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
66112	intérêts – rattachement des ICNE	+ 741 €	
1391-040 OFI	Subventions équipement		+ 13 524 €
678-042	Autres charges exceptionnelles	+ 13 524 €	
21311-102	Constructions	+ 13 524 €	

Budget assainissement (amortissements 2019) :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
2812-040-OFI	Aménagements de terrains		+ 5 200 €
1641-123	Emprunts		- 5 200 €
6811-042	Dot. amortissements	+ 5 200 €	

Budget eau – ICNE 2018 :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
66112	intérêts – rattachement des ICNE	+ 1 160 €	
658	Charges diverses	- 1 160 €	
1068-opfi	Affectation		- 10 900 €
001-opfi	Résultat reporté	- 10 900 €	

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213305477-20190604-75_2019-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU,



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 520

ID : 033-213305477-20190604-76_2019-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

1.2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mme CAULIE propose les subventions aux associations suivantes :

Nom	Alloué en Euros
ACCA	600
Association A.S.V.P.	3000
Ecole de Football UCEF	500
Association Adichats (comb de l'ombre 250 €)	1750
Club gymnastique et actions culturelles	250
Association Sportive collège St-Symphorien	290
USEP Bombannes	900
Association Jeunes Pompiers St-Symp	200
Nuits atypiques	500
Soutien d'enfance	200
Regart photo	250
Entr'ad	250
Compagnons d'argile	380
Culture et tourisme	250
VAL	2000
CAUE	100
Ecole de Judo	1850
Cornice agricole	210
Don du sang	150
Musée	450
Eclats de rire (APE)	300
Pigments rouge	1000
Team pétanque	150
UNC	200
Secours Catholique	200
TOTAL	15 930

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213305477-20190604-76_2019-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide
précisées dans le tableau ci-dessus et dans le Budget de la commune.

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 SLO

ID : 033-213305477-20190604-77_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

1.3 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ACTION DE VALORISATION DES MARCHES DE PLEIN AIR.

Dans le cadre d'une OCM (Opération Collective de Modernisation) en lien avec le Syndicat mixte du Sud Gironde, il est possible de développer une opération de valorisation des marchés de plein air du Sud Gironde. Celle-ci concerne la promotion et l'animation des marchés du Sud Gironde en réseau avec différentes mairies. Sont intéressées aujourd'hui les mairies de LANGON, PODENSAC, ST MACAIRE, ST SYMPHORIEN et VILLANDRAUT.

Les actions suivantes sont envisagées : Distribution de sacs aux personnes qui fréquentent le marché, achat d'oriflamme qui seront positionnés aux entrées et sortie des marchés ainsi que des animations musicales.

Une subvention de 30% pourrait être obtenue dans le cadre de cette OCM, demandée par le Syndicat mixte du Sud Gironde.

Un groupement de commande peut être créé pour la réalisation de ces actions. Ainsi, la Ville de LANGON a été positionné comme chef de file de ce groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, MONSIEUR LE MAIRE ENTENDU, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

- De participer à l'opération collective sur les marchés de plein air.
- de participer au groupement de commande, composé des collectivités précitées, qui permettra d'engager la réalisation des opérations prévues dans le cadre de l'OCM, et de désigner la ville de LANGON comme chef de file.
- de participer financièrement au coût de réalisation de ces actions, conformément à ce qui sera établie dans la convention du groupement.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les actes administratifs nécessaires à la bonne exécution de cette action.

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU.



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 SLO

ID : 033-213305477-20190604-78_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMI, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

1.4 ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME DE REMPLACEMENT

Mme EDOUARD informe le conseil qu'elle a demandé au SDEEG un devis pour la mise aux normes de l'éclairage public, le montant des travaux est de 47 222 € ttc. Le SIELECT possède un reliquat d'environ 200 000 € et propose de financer l'intégralité de ces travaux.

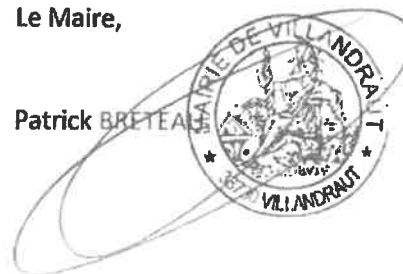
Elle demande au conseil de se prononcer sur la réalisation des travaux de mise aux normes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la réalisation des travaux de mise aux normes de l'éclairage public et son financement par le SIELECT.

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 SLO

ID : 033-213305477-20190604-79_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

1.5 CESSION AUTOPORTEE

Monsieur le Maire informe que lors du renouvellement de la tondeuse autoportée, M. LABAT a proposé de reprendre l'ancienne tondeuse YTH184T pour la somme de 1 401,95 €. Il demande au conseil de se prononcer sur cette reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de l'ancienne autoportée YTH184T pour la somme de 1 401.95 €.

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU.



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 S L O

ID : 033-213305477-20190604-80_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

2-1 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

La commune de VILLANDRAUT souhaite s'engager dans une démarche de réhabilitation de son système d'assainissement collectif des eaux usées et de mise en conformité au regard de la réglementation.

Pour ce, une étude diagnostique doit être réalisée et devra aboutir à :

La mise à jour des données de fonctionnement et du plan du système d'assainissement sous format SIG ;
L'estimation des quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et l'identification de leur origine ;
L'évaluation du débit de référence, des charges brutes et des flux de substances polluantes à transférer et à traiter en situation future ainsi que leur variation ;
La mise en place d'un programme d'actions visant à corriger les dysfonctionnements éventuels (réseaux et station d'épuration)

Une réunion de travail a été réalisée le 31/01/19 en présence du comité de pilotage afin de confirmer les orientations de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'engager la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif ;
- de solliciter les financements, auprès du Conseil Départemental de Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- de voter le financement du solde en cas de défaillance d'un ou plusieurs co-financeurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant aux dites études et travaux ;

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU.



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 SLO

ID : 033-213305477-20190604-81_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMI, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

2.2 SECTORISATION AEP Réseau d'eau Potable

La commune de VILLANDRAUT a fait réaliser une étude diagnostique du système d'AEP qui a notamment abouti sur l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement.

Ce schéma directeur comprend la mise en place d'un programme de sectorisation sur le réseau d'AEP.

Ces travaux ont pour objectifs l'acquisition et l'interprétation de données de fonctionnement du réseau pour en améliorer le fonctionnement et le rendement :

- Repérage rapide des casses par une augmentation instantanée du débit
- Identification des secteurs les plus fuyards
- Maîtrise du fonctionnement hydraulique des installations et des consommations en eau sur chacun des secteurs
- Aide à la décision pour la programmation des travaux de renouvellement des réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'engager la réalisation du programme de sectorisation du réseau d'AEP ;
- de solliciter les financements, auprès du Conseil Départemental de Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- de voter le financement du solde en cas de défaillance d'un ou plusieurs cofinanceurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant aux dits études et travaux ;

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU.



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019

ID : 033-213305477-20190604-82_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 12

contre : 0

abs. : 0

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire. **Présents:** MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

2.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme EDOUARD indique que la commune doit effectuer une étude diagnostique du système d'assainissement. Comme pour le diagnostic du réseau d'eau, cette démarche est subventionnable par le Département et l'Agence de l'eau Adour Garonne jusqu'à 80 % du montant des dépenses.

Advice ingénierie, qui a réalisé le diagnostic du réseau d'eau, a établi une estimation financière d'un montant de 75 000,00 € HT (90 000 € ttc)

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux/étude	75 000 € HT	Agence de l'eau Adour-Garonne (50%)	37 500 €
Tva	<u>15 000 €</u>	Département (30 %)	22 500 €
Total	90 000 €	Autofinancement	<u>30 000 €</u>
		TOTAL	90 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser le diagnostic du réseau d'assainissement et charge M. le Maire à demander toutes les subventions possibles (Département et agence de l'eau) et à signer tout document afférent à ce dossier.

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU.



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 06/06/2019 SLO

ID : 033-213305477-20190604-83_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance ordinaire du 4 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 27.05.2019

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

votes : pour : 11

contre : 0

abs. : 1

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean BELIARD, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Mickaël BARBE, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Christine CAULIE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Sébastien MONCOURT, Sylvaine PHILIPPOT, Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

2.3 BACHE INCENDIE QUARTIER NAUHONS

M. le Maire informe le conseil qu'un projet de lotissement d'une dizaine de lots est prévu au quartier Nauhons. Ce projet fera l'objet d'un permis d'aménager et nécessite que la défense incendie soit aux normes.

Actuellement le réseau d'eau ne permet d'assurer cette défense incendie. Le lotisseur se propose de céder un bout de terrain afin d'y implanter une bache incendie que la commune prendrait en charge financièrement et en assurerait l'entretien. Le cout de cette installation serait d'environ 4 000 € (bache + grillage de sécurité).

Le lotisseur souhaite aussi connaître la nature du revêtement de la voirie créée (calcaire ou bi-couche) dans le cas d'une éventuelle rétrocession.

M. Le maire demande au conseil de se prononcer sur la prise en charge financière de la bache incendie et sur le revêtement de la voirie créée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (11 pour – 1 abs), décide de prendre à sa charge la bache incendie dans la limite des 4000 € de dépense et demande que la voirie créée soit en bicouche même si la commune n'accepte pas la rétrocession de la voirie. La décision de rétrocession sera prise par le conseil municipal qui sera en activité à ce moment.

Villandraut, le 06 juin 2019

Le Maire,

Patrick BRETEAU.



Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

